

Réunion du groupe de travail « Pêche et aquaculture » de la Commission Arc Atlantique

1^{er} mars 2017 – Les Sables d’Olonne (Pays de la Loire-France)

Conclusions de la réunion

I – PRÉSENTATION DE GIUSEPPE SCIACCA, Senior Policy Officer CRPM (cf. [PPT](#))

- Échange avec la DG Mare du 8 février 2017: il représente un démarrage de la concertation sur le FEAMP concernant l’après 2020 avec les Régions européennes. La Commission européenne a été très attentive aux problématiques actuelles et aux propositions avancées pour des modifications des règlements rapides ou pour l’après 2020 par les participants.
- Questionnaire de la CRPM sur le FEAMP: 28 Régions ont déjà répondu mais d’autres réponses peuvent encore être envoyées.

Une première analyse des résultats a déjà été présentée et se poursuivra dans les mois à venir. Les premiers messages qui ressortent sont:

- La gouvernance de la PCP et du FEAMP n’est pas bonne. La CRPM demande une nouvelle gouvernance plus inclusive et des programmes opérationnels régionaux ;
 - Les règlements sont trop rigides et ne prennent pas suffisamment en compte les réalités des filières ;
 - Il y a encore trop de flou sur l’interprétation des textes réglementaires européens qui font porter trop de risques aux acteurs ;
 - Les mesures doivent mieux couvrir les besoins réels des filières.
- Calendrier
 - Avril: workshop CRPM
 - Septembre 2017: Séminaire sur le futur de la PCP et du FEAMP en Méditerranée à Palerme.
 - 12/13 octobre 2017: la CRPM sera invitée aux discussions interministérielles (reconnaissance de la qualité des discussions, le 8 février notamment). La CRPM pourra présenter ses avis sur la mise en œuvre du FEAMP et les projets futurs lors d’une réunion impliquant les Ministres des 28 États Membres de l’UE. Ces débats lanceront les discussions pour le post 2020.
 - 18/20 octobre 2017: Assemblée générale de la CRPM CRPM à Helsinki
 - 1^{er} trimestre 2018: audition au Parlement européen

II – ÉCHANGES

- **Gouvernance et mise en œuvre du FEAMP**

En France, les problèmes d'aboutissement des dossiers régionaux instruits au niveau national est soulevé, ainsi que la gouvernance avec l'État.

Des problèmes d'engagement des enveloppes existent dans d'autres pays également : en Italie par exemple où aucun euro du FEAMP n'a été engagé ; en Espagne, la Galice fait aussi face à de grosses difficultés (hors axe 4) et à des restrictions nationales importantes (comme le financement des bateaux dans le cadre de liens familiaux).

Il existe des incohérences importantes dans les règlements FEAMP/PCP, en particulier sur la mesure d'obligation de débarquement qui ne prend pas en considération l'aspect « commercialisation » et qui oblige à abandonner l'activité avant même que le problème ne survienne. Autre exemple, dans la mytiliculture, il y a un fort besoin d'innovation des structures de production mais si on applique les règlements de manière rigoureuse, on ne peut pas appliquer de mesures économiques.

Concernant le partenariat scientifiques/pêcheurs (Art. 28), la mesure est très importante mais sous-dotée. Par ailleurs, elle est exclusivement orientée sur la gestion des ressources alors qu'elle devrait aller au-delà : renouvellement des générations d'entrepreneurs par exemple.

Les difficultés de mise en œuvre des règlements sont soulevées à nouveau du fait de la création de plusieurs niveaux d'obligation. La CRPM doit vraiment faire passer ce message de flexibilité mais aussi de meilleur ciblage en lien avec les professionnels.

En France, la question est posée de demander une régionalisation du cadre de mise en œuvre sans pour autant obtenir des programmes régionaux.

- **Quotas / Plans pluriannuels**

L'exemple de la Baltique sur les plans de gestion pluriannuels n'est pas un exemple à reproduire. L'approche a été très ciblée et il n'y pas vraiment eu de concertation avec les professionnels.

La demande pour l'Atlantique est d'avoir une approche multi-spécifique pour éviter l'inapplicabilité des plans de gestion.

Par ailleurs, le président du Corepem indique que, selon lui, l'enjeu de la décennie est de réussir à s'affranchir des discussions sur les TACs et quotas en décembre qui empêchent de mettre en place des mesures.

- **Brexit**

Une note de la Commission Arc Atlantique a été préparée sur les conséquences « générales » du Brexit sur les Régions atlantiques dans lequel le secteur de la pêche a été abordé : conséquences sur l'accès aux zones de pêche, sur la stabilité relative, sur le budget, sur la coopération et les échanges, sur la transposition des directives (DCSMM, Natura 2000, etc.).

Le secteur de la pêche est déjà un secteur très sensible qui risque d'être déstabilisé par la sortie du Royaume-Uni de l'UE. La Norvège risque de profiter de la perte de puissance de l'UE sur ces questions. Il est nécessaire de développer des travaux de cartographie de pêches pour comprendre où résident les intérêts des uns et des autres.

L'Irlande indique qu'elle est évidemment très inquiète du rétablissement des frontières avec l'Irlande du Nord: des conséquences importantes sont redoutées sur la commercialisation. Par ailleurs, il y a une réelle problématique de renégociation des TAC car l'Irlande pourrait être fortement perdante.

Pour la Galice, le Brexit est également un grand défi, en particulier car ses flottes ont une activité importante dans les eaux britanniques et malouines qui représente plus de 250 millions €.

De nombreuses questions se posent : que va devenir la gestion des zones Natura2000 en mer mises en place par les britanniques ? Comment le Royaume-Uni va gérer sa sortie ? Etc.

Le calendrier européen est une autre source d'inquiétude : élections du Parlement européen et renouvellement de la Commission européenne en 2019, année qui marquera également la fin de la période de négociations de deux ans entre l'UE et le Royaume-Uni.

- Outils de cartographie des activités de pêche

Le COREPEM présente l'outil Valpena (voir [PPT](#)) qui est financé par la profession elle-même et est adossé à un cadre scientifique (Université de Nantes). Il fonctionne très bien en France et est valorisé dans le cadre d'études aux promoteurs éoliens par exemple.

Il pourrait être intéressant de lancer un dialogue sur cet outil avec plusieurs Régions pilotes, de chercher à obtenir des fonds et valoriser cet outil au niveau européen.

En Galice, les communautés territoriales ont développé un outil similaire qui, grâce à des capteurs, réalisent des analyses qui permettent de déterminer les zones de pêche, ce qui est pêché, et même l'état de la mer (acidité par exemple). L'outil a été lancé par l'administration en collaboration avec le secteur de la pêche.

III – PRÉSENTATIONS DU PORT DE PÊCHE DES SABLES D'OLONNE – CCI VENDÉE ET COREPEM (cf. présentations [PPT](#))

Suivi proposé :

- Poursuite de l'analyse du questionnaire CRPM sur la mise en œuvre du FEAMP et des discussions avec la DG MARE pour travailler à une position technique CRPM sur la pêche d'ici la fin 2017 (rendez-vous Élisabeth Roller / Workshop en avril / interministérielle en octobre / audition au Parlement européen au 1^{er} semestre 2018) ;
- Échanges en interne à la Commission Arc Atlantique sur les outils de cartographie des zones de pêche et soutien à leur valorisation auprès des Institutions européennes en particulier en tant qu'outils utiles pour les futurs débats sur le Brexit ;
- Action à mener de façon plus offensive sur la demande de moratoire de deux ans sur le zéro rejet assorti d'une étude d'impact socio-économique.